

Délibération n°D20240062

Rapporteur : Michaël DESTOMBES

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale
Secrétaire de séance : Fabien RUET

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SEPT JUIN, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 22, 23, 24, 25, 24, 23, 22, à la salle Cyrano, rue du Bois Sacré, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 20/06/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER (2), Joaquina WEINBERG (3), Alain BANQUET, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (4), Joël KERDRAON (5), Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Joëlle ISUS, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Héléne LEHMANN, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Josie BAYLE	a donné délégation à	Éric PROLA
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Christian BORDENAVE	a donné délégation à	Laurence ROUAN
Florence MALGAT	a donné délégation à	Farida MOUHOUBI
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Mickaël DESTOMBES
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Jean-Claude REY	a donné délégation à	Alain BANQUET
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
Christophe DAVID-BORDIER	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°10 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2024 ».
(2) Départ au dossier n°22 « Modification des règlements intérieurs des accueils périscolaires et de la restauration scolaire et avenant au projet éducatif du territoire ».
(3) Arrivée au dossier n°2 « Approbation du compte de gestion du receveur – Année 2023 ».
(4) Départ au dossier n°26 « Bilan des cessions et des acquisitions de l'année 2023 ».
(5) Arrivé au dossier n°3 « Approbation du compte administratif – Exercice 2023 ».

ACQUISITION D'UNE FRACTION DE LA PARCELLE BC 375 SITUÉE 10 RUE DENIS PAPIN A BERGERAC ET APPARTENANT A LA SCI DB INVEST PRO REPRÉSENTÉE PAR M. BALSERA

VU l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L.1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU les articles 1583 et 1593 du Code civil ;

VU la sollicitation de la Direction Immobilière de l'Etat en date du 7 juin 2022 ;

VU les délibérations n°98 en date du 22 septembre 2022 et n°154 en date du 21 décembre 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 17 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet d'acquisition d'une fraction du hangar situé sur la parcelle mitoyenne au Centre Technique Municipal déjà présenté en conseil municipal les 22 septembre 2022 et 21 décembre 2023, les modalités d'acquisition initialement proposées ont évoluées ;

CONSIDÉRANT en effet que la présence de panneaux photovoltaïques sur le toit du hangar a contraint à recourir à une division cadastrale en volume pour conserver l'unité du toit et de ses accessoires auprès d'un seul propriétaire, M. BALSERA s'est finalement porté acquéreur de l'ensemble et qu'il convient aujourd'hui de lui racheter la partie destinée à la Ville (hors le toit) ;

CONSIDÉRANT qu'un accord a été trouvé pour faire cette acquisition au prix de 130 000 € pour une fraction de la parcelle BC 375 d'environ 4 500 m² (contenant un hangar d'environ 600 m²).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE RAPPORTER** les délibérations n°98 en date du 22 septembre 2022 et n°154 en date du 21 décembre 2023 ;
- **DE DÉCIDER** l'acquisition d'une fraction d'environ 4 500 m² (dont 600 m² de bâti) de la parcelle cadastrée sous le numéro 375 de la section BC située 10 rue Denis Papin, appartenant à la SCI DB INVEST PRO représentée par M. BALSERA, pour le prix de 130 000 € ;
- **DE DÉSIGNER** l'étude de Maître BONNEVAL, notaire à BERGERAC, pour la rédaction de l'acte et des formalités associées ;
- **DE PRÉCISER** que les frais de cette acquisition seront pris en charge par la collectivité, sauf ceux de géomètre qui seront partagés ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires, et à signer toutes les pièces relatives à la régularisation du dossier.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER (pouvoir), Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (pouvoir), Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY (pouvoir), Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 27/06/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 3 JUIL. 2024
et de l'affichage en date du - 3 JUIL. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Fabien RUET



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD